



AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL (T2)

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE
2025

RDIMS 23263077

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel (T2) a été préparé par la direction, tel que l'exige le paragraphe 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses de 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Les documents pour le Budget principal et supplémentaire des dépenses peuvent être trouvés à l'adresse suivante: [Dépenses prévues du gouvernement](#).

Une description sommaire des activités de programme de l'ACIA se trouve dans le [Plan ministériel 2025 à 2026](#).

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ni d'un examen externe.

1.1 Mandat de l'ACIA

La ministre de la Santé est responsable de l'ACIA et en assure la direction générale. De plus, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la surveillance des activités agricoles de l'agence non liées à la salubrité des aliments, notamment des dossiers économiques et commerciaux, ainsi que de l'important travail effectué dans les domaines de la santé des animaux et de la protection des végétaux.

L'ACIA est dirigée par un président, dont le poste équivaut à celui de l'administrateur général d'un ministère et qui possède les mêmes pouvoirs que ce dernier. Le président est également le premier dirigeant de l'agence. Les responsabilités de ces rôles sont décrites dans la [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments \(L.C. 1997, ch. 6\)](#).

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont sous-jacentes dans la conception et l'élaboration des programmes de l'agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses.

En collaboration avec ses partenaires tant au Canada qu'à l'étranger, l'ACIA applique l'approche « Une seule santé » à de nombreuses questions relevant de son mandat. Cette approche reconnaît l'interconnexion de la santé des humains, des animaux, des végétaux et de l'environnement, et le fait que les efforts déployés pour résoudre les graves problèmes de santé mondiaux bénéficient d'une coordination et d'une collaboration étroites entre les professionnels œuvrant dans ces domaines. Cette approche bénéficie également de ressources et d'investissements partagés.

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint (annexe A) comprend les autorisations de dépenser accordées à l'agence par le Parlement et celles utilisées par l'Agence, conformément aux crédits accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses de l'exercice 2025 à 2026, le Budget supplémentaire des dépenses 2025 à 2026 et les autorisations reçues grâce à des crédits centraux du Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de production de rapport financier à but spécial conçu pour répondre aux besoins en matière de renseignements financiers liés à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées. L'ACIA a obtenu l'ensemble de ses crédits pour l'exercice 2025 à 2026 en juin 2025.

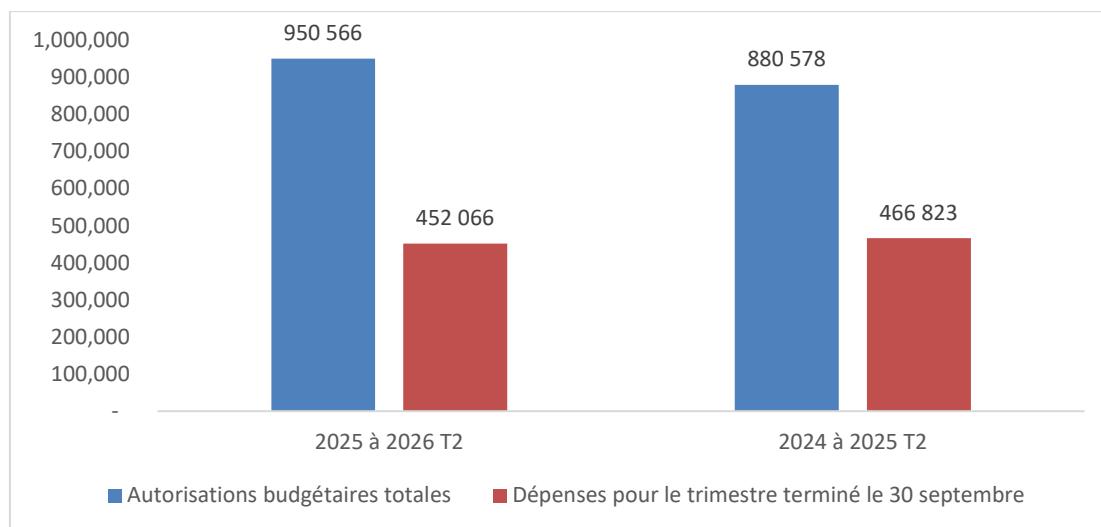
L'agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Conformément aux écarts budgétaires déclarés antérieurement dans le Rapport sur les résultats ministériels et les Rapports financiers trimestriels, l'ACIA a déterminé que les écarts du budget et des dépenses d'une année à l'autre, de plus de 5,0 millions de dollars et supérieurs à 10 %, étaient importants. Lorsque les deux critères sont respectés, une analyse approfondie est toujours fournie. Une analyse approfondie est aussi fournie si la valeur en dollars est jugée importante.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour le deuxième trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

Graphique 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses cumulatives au trimestre terminé le 30 septembre des exercices 2025 à 2026 et 2024 à 2025 (en milliers de dollars)



2.1 Changements importants des autorisations budgétaires

À la fin du deuxième trimestre, le 30 septembre 2025 (T2), l'ACIA disposait de 950,6 millions de dollars d'autorisations disponibles pour les dépenses, tel qu'il est indiqué dans le tableau 1. Cela représente une augmentation globale de 70,0 millions de dollars (7,9%) par rapport à la

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

fin du même trimestre de l'exercice 2024 à 2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Tableau 1 : Autorisations disponibles pour les exercices se terminant le 31 mars 2026 et le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

Autorisations	2025-26	2024-25	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	762 687	689 298	73 389	10,6
Crédit 5 - Dépenses en capital	26 800	44 700	-17 900	-40,0
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 579	81 080	14 499	17,9
Paiements d'indemnisation	12 500	12 500	0	0,0
Dépenses des recettes / Autres	53 000	53 000	0	0,0
Autorisations totales	950 566	880 578	69 988	7,9

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Le crédit 1 – les autorisations en matière de dépenses de fonctionnement et celles en matière de subventions et de contributions ont augmenté de 73,4 millions de dollars (10,6%), ce qui est attribuable à l'effet net des éléments suivants :

- Une **augmentation de 32,1 millions de dollars** pour les règlements liés aux conventions collectives.
- Une **augmentation de 25,3 millions de dollars** du financement à l'appui de mesures d'intervention rapide visant à protéger la santé humaine et animale contre l'influenza aviaire (H5N1).
- Une **augmentation de 17,5 millions de dollars** pour atténuer les risques pour la santé publique, la santé animale et l'économie liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).
- Une **augmentation de 9,1 millions de dollars** attribuée au report du budget opérationnel (RBO) de l'ACIA approuvé par le Conseil du Trésor (CT) de l'exercice financier 2024-2025 à 2025-2026.
- Une **augmentation de 4,9 millions de dollars** pour continuer de renforcer l'atténuation des risques liés à la gale verruqueuse de la pomme de terre (GV) à l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É).
- Une **augmentation de 4,8 millions de dollars** pour le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).

Ces augmentations ont été compensées partiellement par :

- Une **diminution de 15,0 millions de dollars** pour l'élimination progressive du financement visant à se doter d'un effectif agile

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

après la pandémie et à soutenir la transformation numérique à long terme (Pivot de la COVID-19), et

- Une **diminution de 4,7 millions de dollars** pour l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales.

Les autorisations disponibles du crédit 5, soit les dépenses en capital, ont **diminué de 17,9 millions de dollars** (-40,0%), principalement en raison de l'écart de financement d'une année à l'autre pour construire le nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) – une **augmentation totale de 14,5 millions de dollars** (17,9 %) du RASE qui peut s'expliquer par une variation du taux du RASE fixé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et par des coûts supplémentaires liés aux règlements des conventions collectives.

Les fluctuations des autorisations disponibles pour les dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des autorisations budgétaires par article courant) :

- Personnel : une **augmentation de 53,8 millions de dollars** (7,9%) principalement attribuable aux règlements des conventions collectives et au renouvellement du financement lié à H5N1, à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et à la galle verruqueuse de la pomme de terre.
- Services professionnels et spéciaux : une **augmentation de 15,8 millions de dollars** (19,2%) principalement attribuable au financement du report du budget d'immobilisations (RBI) et RBO de l'exercice financier 2024 à 2025, ainsi qu'au financement pour la réponse au H5N1, à la politique alimentaire et à la galle verruqueuse de la pomme de terre (GV).
- Acquisition de machines et de matériel : une **diminution de 14,8 millions de dollars** (- 49,1%) représente l'effet net de la variation annuelle du financement pour le nouveau Centre de santé des végétaux à Sidney de 2024 à 2025.
- Services publics, fournitures et approvisionnements : une **augmentation de 8,1 millions de dollars** (30,4%) qui est

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

principalement attribuable aux activités liées à H5N1 et au RBO de 2024 à 2025.

- Transport et communications : une **augmentation de 6,8 millions de dollars** (145,2%) principalement attribuable à l'intensification des activités liées à H5N1, et le RBO de 2024 à 2025.

2.2 Changements importants du cumul des dépenses

À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026, l'ACIA cumulait des dépenses de 452,1 millions de dollars, comme il est indiqué dans le tableau 2. Cela représente une diminution globale de 14,8 millions de dollars (-3,2%) par rapport à la fin du même trimestre de l'exercice 2024-2025. Une ventilation de l'écart est présentée ci-dessous.

Tableau 2 : Cumul des dépenses pour l'exercice en date du 30 septembre 2025 et du 30 septembre 2024
(en milliers de dollars)

Dépenses	2025-26	2024-25	Écarts	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	333 542	332 432	1 110	0,3
Crédit 5 - Dépenses en capital	6 205	37 786	-31 581	-83,6
Autorisations législatives budgétaires				
Régimes d'avantages sociaux des employés	47 790	40 540	7 250	17,9
Paiements d'indemnisation	40 808	32 494	8 314	25,6
Dépenses des recettes / Autres	23 721	23 571	150	0,6
Dépenses totales	452 066	466 823	-14 757	-3,2

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Les dépenses en capital à la fin du deuxième trimestre (crédit 5) ont diminué de 31,6 millions de dollars (-83,6 %) d'une année à l'autre, principalement en raison de la réduction des dépenses liées au nouveau Centre pour la protection des végétaux de Sidney.

Les paiements d'indemnisation au deuxième trimestre ont augmenté de 8,3 millions de dollars (25,6 %) par rapport à la fin du même trimestre en 2024-2025, principalement en raison de paiements plus élevés liés à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP, 5,6 millions de dollars) et à la tuberculose (5,0 millions de dollars). Cette augmentation a été compensée par une diminution des paiements liés à la galle verruqueuse de la pomme de terre (-1,8 million de dollars). Étant donné que les paiements d'indemnisation sont de nature législative, l'Agence est autorisée à engager les dépenses nécessaires. Ces autorisations seront

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

ajustées à la fin de l'exercice pour correspondre à l'ensemble des dépenses liées aux paiements d'indemnisation.

Les paiements au titre des régimes d'avantages sociaux des employés (RASE) ont augmenté de 7,3 millions de dollars (17,9 %), principalement en raison des règlements de conventions collectives et d'un taux de RASE plus élevé au cours de l'exercice 2025 à 2026.

Comparativement au même trimestre de 2024-2025, les fluctuations des dépenses s'observent principalement dans les articles courants suivants (voir l'annexe B pour obtenir la liste complète des dépenses budgétaires par article courant) :

- Services professionnels et spéciaux : une **diminution de 29,6 millions de dollars** (-55,3%) principalement attribuable à la réduction des dépenses liées à la construction du Centre pour la protection des végétaux de Sidney.
- Paiements de transfert : une **augmentation de 8,4 millions de dollars** (25,6 %) est principalement attribuable à des paiements plus élevés liés à l'IAHP et à la tuberculose.

3. Risques et incertitudes

L'Agence évolue dans un environnement dynamique et complexe, influencé par des risques interconnectés liés au commerce mondial, aux changements climatiques et à de multiples urgences simultanées. Elle a mis en place une réserve d'urgence dédiée pour gérer les coûts supplémentaires liés aux interventions en cas d'urgence. Cette réserve est révisée chaque année dans le cadre du processus de planification de l'Agence et fait l'objet d'un suivi continu.

Le commerce mondial, les changements climatiques et les facteurs connexes (notamment la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et le réchauffement des températures mondiales) ont accru la fréquence et l'ampleur des maladies animales graves et des ravageurs des végétaux à l'échelle mondiale. Par conséquent, il est de plus en plus probable que l'ACIA doive intervenir face à des éclosions plus fréquentes et plus étendues de maladies. Les menaces clés

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

comprennent des ravageurs comme la mouche lanterne tachetée et l'agrile du frêne, ainsi que des maladies animales telles que la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse (FA). Certaines maladies animales présentent également des risques pour la santé humaine, notamment la rage canine et les maladies à prions comme la maladie débilitante chronique. L'ACIA continue également de gérer une éclosion pluriannuelle d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) touchant la volaille, la faune, les mammifères domestiques et les humains, avec des risques potentiels de transmission inter espèces et des répercussions économiques et sanitaires plus larges. Ces urgences, qu'elles surviennent individuellement ou simultanément, pourraient mettre à rude épreuve la capacité de l'ACIA à fournir des services essentiels. En réponse à ces risques, l'ACIA a renforcé ses efforts d'adaptation aux changements climatiques en mettant en œuvre des mesures ciblées pour accroître la résilience du système, tout en soutenant la transition du Canada vers un système agroalimentaire durable et sécuritaire.

En tant qu'autorité principale chargée de protéger le système alimentaire du Canada et les ressources végétales et animales qui soutiennent l'économie canadienne par le commerce des produits canadiens, l'Agence doit intervenir rapidement, au-delà de ses activités normales, lorsque de telles situations temporaires surviennent. Ces interventions sont essentielles pour protéger les Canadiens en matière d'importation d'aliments et pour maintenir ou obtenir l'accès aux marchés d'exportation. Les changements dans l'environnement commercial mondial, dus à des facteurs tels que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la prévalence accrue des maladies animales et végétales ainsi que des ravageurs, peuvent représenter des risques non seulement pour l'économie canadienne et sa capacité à élargir l'accès aux marchés et à soutenir le commerce, mais aussi pour l'intégrité de son système de salubrité des aliments. Les réponses à ces scénarios pourraient entraîner la mise en œuvre de diverses stratégies visant à prévenir les perturbations du marché, à protéger la continuité du commerce et à mettre à l'épreuve la capacité de l'ACIA à maintenir ses opérations critiques. Pour faire face à l'évolution des dynamiques du commerce mondial, l'ACIA a renforcé son engagement international en collaborant avec des autorités internationales en matière de salubrité des aliments et en soutenant l'accès aux marchés, aidant ainsi les secteurs

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

agroalimentaires du Canada à demeurer résilients, compétitifs et réactifs aux défis liés à l'exportation et à l'importation.

4. Changements importants touchant les opérations, le personnel et les programmes

4.1 Personnel

- Chris Moran s'est joint à l'ACIA en tant que sous-ministre adjointe de la Direction générale des affaires internationales le 28 août 2025.
- Margaret-Jane Malcolm a été nommée chef intérimaire, Vérification et évaluation, le 26 septembre 2025.

Approuvé par :

Paul MacKinnon
Président, ACIA

Stanley Xu, CPA, CGA
Vice-président,
Direction générale de la gestion
intégrée et Dirigeant principal des
finances, ACIA

Ottawa (Ontario)
Date:

Ottawa (Ontario)
Date:

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Annexe A

État des autorisations (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

(en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, subventions, et contributions	762 687	169 553	333 542	689 298	168 277	332 432
Crédit 5 - Dépenses en capital	26 800	4 330	6 205	44 700	35 076	37 786
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	95 579	23 895	47 790	81 080	20 270	40 540
Paiements d'indemnisation	12 500	22 662	40 808	12 500	12 756	32 494
Dépense des recettes	53 000	15 818	23 710	53 000	11 809	23 551
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	0	8	11	0	5	18
Droits des agences de recouvrement	0	0	0	0	0	0
Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	0	0	0	0	2	2
Autorisations budgétaires totales	950 566	236 266	452 066	880 578	248 195	466 823

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
Rapport financier trimestriel (RFT)
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

Annexe B

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

(en milliers de dollars)

	Exercice financier 2025 à 2026			Exercice financier 2024 à 2025		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ⁽¹⁾	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	732 614	182 892	364 043	678 805	179 967	357 831
Transport et communications	11 566	2 077	3 302	4 718	2 125	3 852
Information	13 013	1 768	1 882	12 216	1 777	2 264
Services professionnels et spéciaux	98 359	16 617	23 938	82 509	40 585	53 558
Location	16 230	730	2 898	16 833	497	941
Réparations et entretien	12 868	3 274	4 487	11 850	2 166	3 392
Services publics, matériel et fournitures	34 868	4 092	6 550	26 742	4 066	6 666
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	15 331	1 316	3 089	30 138	4 405	5 875
Paiements de transfert	13 100	22 954	41 100	14 150	12 756	32 716
Frais de la dette publique	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	2 617	546	778	2 617	-149	-272
Dépenses budgétaires brutes totales	950 566	236 266	452 066	880 578	248 195	466 823

Les chiffres peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

(1) Comprend seulement les autorisations accordées par le Parlement à la fin du trimestre.